



Commune de Denges

Campagne de sensibilisation - utilisation des défibrillateurs

Cette sensibilisation, dispensée par un professionnel, est offerte aux citoyens de la commune.

SAMEDI 27 MAI 2023, à 09h00
Salle de gym « La Crosette », Denges

Inscriptions jusqu'au 6 mai 2023 par courriel à info@optimisation-ressources.ch

Connaître la conduite à tenir devant un arrêt respiratoire et rendre capable les citoyens de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec l'utilisation d'un défibrillateur. En attendant les secours, augmentez les chances de survie – Devenez acteur de prévention !

Objectifs de la sensibilisation

- Reconnaître les signes d'un arrêt cardiaque
- Connaître les conséquences d'un arrêt cardiaque
- Alerter
- Savoir effectuer les gestes d'urgence sur une victime en arrêt cardiaque
- Savoir mettre en œuvre le défibrillateur afin d'augmenter les chances de survie.

Pourquoi se former à l'utilisation d'un défibrillateur ?

Chaque année en Suisse, de nombreuses personnes sont victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR). L'unique solution dans ce cas consiste à défibriller. En d'autres termes, on utilise un défibrillateur pour soumettre le cœur à un choc électrique et le faire repartir normalement. Il est donc capital d'intervenir le plus rapidement possible.

Mais ces gestes simples peuvent se compliquer dans une situation d'urgence où le stress est intense. La sensibilisation à la défibrillation est donc importante pour automatiser ces gestes et maximiser les chances de survie de la victime.

Cette communication qui concerne tous les citoyens de la commune, est affichée au pilier public et insérée sur le site internet www.denges.ch.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de recevoir les informations de la commune via une newsletter adressée par courriel. N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à greffe@denges.ch.

La Municipalité vous remercie pour votre implication et espère vous retrouver nombreux à cette occasion.

Denges, le 30 mars 2023.